

Arrêté n°230407D

Arrêté portant proclamation des résultats aux élections des bureaux de pôle de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard

Le directeur

*Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles R 715-9 et suivants ;
Vu les Statuts de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard
Vu le règlement intérieur de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard
Vu l'arrêté 230315D relatif aux élections des bureaux de pôle
Vu l'arrêté n°230402D portant désignation des membres et lieux des bureaux de vote ;
Vu les Procès-verbaux de dépouillement suite au scrutin du 13 avril 2023 ;*

Arrête

Article premier :

Pôle Industrie 4.0

Collège A sont élus :

Sihao DENG
Samuel GOMEZ
Raed KOUTA
Fabien VUILLAMIER

Collège B sont élus :

Said ABBOUDI
Dominique CHAMORET
Cécile LANGLADE
Rija Nirina RAOELISON

Collège C sont élus :

Frédérique BUCHEMEYER
Geoffrey DARUT
Khalid NEFFA
Hassan OUAHMAD

Collège D sont élus :

Swan CHAUCHEPRAT (titulaire) - Benoît CHEVASSUS (Suppléant)
Edgar BOULE (titulaire) – Anastasie PETITJEAN (Suppléante)
Madjiguène THIAM (titulaire)
Baptiste DEBRUN (Titulaire)

Pôle Mobilités et Transports du Futur

Collège A sont élus :

Hugues BAUMES
Essolé PADAYODI
Florent PETIT
Rija-Nirina RAOELISON

Collège B est élu :

Jean-Bernard BLUNTZER
Egon OSTROSI
Yassine RUICHEK
Mohsen ZARE

Collège C est élu :

Jocelyn BUISSON
Florian GIRARDOT
Maxime LARIQUE
Anthony WECK

Collège D est élu :

Edouard BIANQUIS (titulaire)
Thomas RIVIERE (Titulaire)

Pôle Energie et Informatique

Collège A sont élus :

Jean-Charles CREPUT
Mahdjoub DRIDI
Arnaud GAILLARD
Stefan GIURGEA

Collège B sont élus :

Jaafar GABER
Stéphane GALLAND
Salah LAGHROUCHE
Alexandre LOMBARD

Collège C sont élus :

Djelalli LARIOUMLIL
Abdoul N'DIAYE

Collège D sont élus :

La totalité des sièges restent vacants faute de candidats.

Pôle Humanités

Collège A :

Marianne BONNARD
Rossana Carmela BRUNDO
Katy CABARET
Michaël FESTA

Collège B :

Laurent HEYBERGER
Nathalie KROICHVILI
Bénédicte REY

Collège C :

Christine MARCONNOT

Collège D :

Traore AYENENGOYE (Titulaire) - Clève Darin MAGUIMBA KOMBI (Suppléant)

Noé ECHARD (Titulaire) - Hermance DREANO (Suppléante)

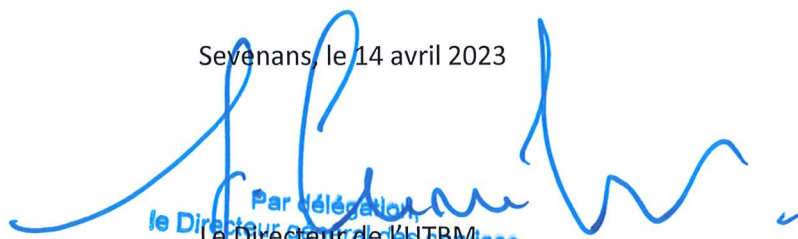
Louis GUILLAUME (Titulaire) – Goulven MOAL (Suppléant)

Article 2 : Transmission, Publication et Exécution

Le directeur général des services de l'UTBM est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet l'UTBM et sur son intranet NUXEO.

Sevenans, le 14 avril 2023


Par délégué,
Le Directeur des Services
Ghislain Montavon
Jérôme CHAUSSON